

# Streetbox Real Estate SICAV

ACTIVE · SICAV · 1020 Renens VD · VD

## INFORMATIONS DE BASE

|                 |                                                         |
|-----------------|---------------------------------------------------------|
| UID             | CHE-437.731.985                                         |
| Adresse         | c/o PROCIMMO SA<br>Rue de Lausanne 64<br>1020 Renens VD |
| Forme juridique | SICAV                                                   |

## BUT

le but unique de la SICAV immobilière est la gestion de sa fortune ou de ses compartiments sous forme de placement collectif de capitaux selon la LPCC et ses ordonnances (la législation sur les placements collectifs) ainsi que la constitution du capital-actions des investisseurs et l'activité de distribution de leurs actions d'investisseurs. La SICAV investit le(s) compartiment(s) investisseur(s) dans les placements prévus à l'art. 59 LPCC, à savoir notamment: a. dans des immeubles et leurs accessoires; b. dans des participations à des sociétés immobilières dont le but est uniquement l'acquisition et la vente, ou la location et le bail à ferme de leurs immeubles et dans des créances contre de telles sociétés, pour autant que le fonds immobilier détienne au moins deux tiers de leur capital et des voix; c. dans des parts d'autres fonds immobiliers ainsi que de sociétés d'investissement immobilier cotées en bourse jusqu'à concurrence de 25% de la fortune totale du fonds; d. dans des valeurs immobilières étrangères si leur valeur peut être évaluée de manière satisfaisante. La SICAV immobilière peut en outre placer tout ou partie de sa fortune ou de la fortune de ses compartiments dans la mesure autorisée par le règlement de placement. La politique de placement et ses restrictions, ainsi que les techniques et instruments de placement sont réglés de manière détaillée dans le règlement de placement. Le compartiment entrepreneurs de la SICAV immobilière investit principalement dans des valeurs mobilières liquides (money market funds, obligations à court terme, cash, etc.). La SICAV immobilière est d'autre part autorisée à acquérir la fortune mobilière et immobilière indispensable à l'exercice direct de ses activités. La SICAV immobilière peut, dans les limites fixées par la loi, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle juge pertinentes et adéquates pour atteindre son but.

*Source : données publiques de Zefix (Office fédéral du registre du commerce) et de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). OnlineInfo.ch offre un accès indépendant à ces informations mais n'est pas une autorité officielle et ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni l'actualité des données. Pour un extrait à valeur juridique, adressez-vous au registre du commerce cantonal compétent. État : 03.09.2026.*